

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2017

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 28 novembre 2017;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 30 novembre 2017 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire ; MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Jean-Philippe HIHN, Adjointes au Maire ; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Bruno GLOCK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Gabrielle DONNARD, Laurence PALMER, Karine VOGELISEN, Carine SCHUTZ, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales ; MM. Guy ENGEL, , Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

Mmes Christelle HIRSCHMANN et Alexandra FRECH, Conseillères Municipales, M. Dominique WAEGELL et Philippe SIMLER, Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Alexandra FRECH, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale.

Membres en exercice: 23 Présents: 19 Absents et excusés: 4 Procurations: 3

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

oOo

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

37.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2017

37.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. Entretien des espaces Verts

Espaces publics de Kientzville

B. Association « SlowUp Alsace de la Route des Vins »

Adhésion- Désignation du représentant de la Commune

37.3 FINANCES

A. Budget supplémentaire

1. Etat des subventions modifiées

2. Budget supplémentaire 2017

B. Compte de gestion 2017

Budget annexe PAA Est

C. Presbytère

Intégration de la valeur des travaux – Inventaire

D. Equipement Sportif Couvert

Mandat de maîtrise d'ouvrage confié à CITIVIA (SEMHA) - Quitus

37.4 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

37.5 COMMUNICATIONS

37.6 VŒUX - DIVERS

oOo

37.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2017

Le Maire propose l'approbation du procès-verbal à l'Assemblée.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, relève une erreur en page 3 reportée tout au long du procès-verbal peut-être par copié/collé dans le terme « unanimité ».

Outre cette observation, le procès-verbal préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents.**

MM. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, et Guy ENGEL, Conseiller Municipal, S'ABSTIENNENT.

37.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Entretien des espaces verts – Espaces publics de Kientzville

SAVA - Chantier d'insertion 2018

Rapporteur : M. Bernard MARTIN, Adjoint

À l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget primitif 2018 – compte 611 (Contrats de prestations de service) - (montant prévisionnel : 6 000,- € TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

A Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, demandant si la prise en compte dans la convention des nouveaux aménagements réalisés à Kientzville a été faite, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, précise que ces aménagements seront pris en charge par la Commune. Le passage de la grande tondeuse par le service technique y est possible.

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, souhaitant savoir si à terme les piquets actuellement en place seront remplacés par des poteaux, il est indiqué que non, aucune délimitation ne sera mise en œuvre et le stationnement ne sera pas toléré sur ces espaces engazonnés sous peine de verbalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget primitif 2018 – compte 611 (Contrats de prestations de service) - (montant prévisionnel : 6 000,- € TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B. Association « SlowUp Alsace de la Route des Vins »

Adhésion - Désignation du représentant de la Commune

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La manifestation du SlowUp Alsace engagée dès 2013 par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin à l'occasion des 60 ans de la Route des Vins, contribue aujourd'hui activement à l'attractivité de la destination Alsace.

L'objectif vise aujourd'hui à rendre pérenne et incontournable ce grand rendez-vous du tourisme alsacien. La forte mobilisation des Communes, des deux Départements alsaciens, d'Alsace Destination Tourisme, de la Région Grand Est, des associations locales et de tous les partenaires et sponsors permet aux participants de rendre mémorable cette journée de découverte ou redécouverte de la Route des Vins.

Les Alsaciens et les touristes se retrouvent désormais le 1er dimanche de juin sur la Route des Vins au pied du château du Haut-Koenigsbourg. Ils apprécient le cadre, l'ambiance et la convivialité partagée, redécouvrant l'offre touristique alsacienne dans les vitrines organisées sur le parcours.

Les chiffres clés 2017

40 000 participants (15 000 visiteurs en 2013),
5 circuits de découverte de 8 à 31 km,
12 places festives avec étapes gourmandes avec plus de 90 associations mobilisées,
3 villages d'accueil « vitrines de l'Alsace » et des partenaires,
1 000 signaleurs et bénévoles,
8 partenaires cyclos (un parc de près de 500 vélos) et 3 étapes cadeaux,
13 animations et activités ludiques.

Le profil type du « slowUper »

A entre 25 et 44 ans et est originaire d'Alsace,
Participe au slowUp en famille ou avec des amis, est venu en voiture,
Parcourt la boucle de 31km, à vélo, durant toute la journée et se restaure sur un stand,
Apprécie la découverte de la Route des Vins d'Alsace et l'aspect original et convivial.

Une nouvelle édition en 2018 : le dimanche 3 juin

Sur la base des mêmes fondamentaux et compte tenu de la collaboration mise en œuvre entre les acteurs depuis la création du slowUp Alsace, une nouvelle configuration est en cours pour 2018 et les années suivantes, volonté confirmée notamment en raison de problématiques fiscales d'Alsace Destination Tourisme (ADT), mais aussi des priorités fixées par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Une association en cours de création

Alsace Destination Tourisme assurait la coordination générale de l'évènement, le suivi administratif et financier des 5 premières éditions.

Etant donné le niveau de maturité de l'évènement, les acteurs locaux et les instances impliqués dans l'organisation ayant démontré leur capacité à travailler ensemble, selon une méthodologie éprouvée et consolidée au fil des années, et ce dans un respect mutuel et un esprit collaboratif, ont décidé de créer l'Association « slowUp Alsace de la Route des Vins ».

L'Assemblée Générale constitutive est envisagée le 24 janvier 2018.

Le projet de statuts est joint en annexe.

L'objet de l'association est d'organiser, avec le concours de divers partenaires publics et privés, une manifestation annuelle festive et attractive touristiquement dénommée « SlowUp Alsace » et consistant en une journée à la fois de découverte, à l'exclusion de tout engin motorisé, de la route des Vins d'Alsace et de mise à l'honneur des vins blancs d'Alsace.

L'association regroupe plusieurs catégories de membres, définies dans le projet de statuts :

Collège des membres actifs regroupant les collectivités territoriales : Communes et Communautés de Communes dont le territoire est concerné par la manifestation, ces membres s'acquittent d'une cotisation ;

Collège des membres d'honneurs : les deux Départements alsaciens, la Région Grand Est, Alsace Destination Tourisme ;

Collège des membres partenaires : personnes physiques ou morales et telles la Société Batorama SAS et le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace qui s'intéressent aux activités de l'association et entendent contribuer à leur réalisation, ces membres s'acquittent d'une cotisation.

Conformément au projet de statuts, si la Commune adhère à cette association, la collectivité sera représentée par son Maire ou son représentant pour y siéger.

Il est à noter que ADT serait l'un des membres fondateurs (catégorie membres d'honneur) tel que validé par son bureau réuni le 17 octobre 2017. A ce titre, ADT resterait co-organisateur de l'évènement pour les volets « Promotion » et « Communication ».

La mobilisation de l'équipe ADT est envisagée comme suit:

Communication : Achats d'espace publicitaires, relations presse, relations publiques en relation étroite avec le Comité de pilotage et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et les réseaux sociaux,

Coordination : Accompagnement et conseils réguliers, veiller à la valorisation touristique de l'évènement et à générer des retombées économiques,

Présence Jour J : Stands sur les Villages d'Accueil.

La mobilisation des services de la Commune serait la suivante:

- Organisation de la sécurité sur son territoire,
- Animation et coordination de la place festive communale, et le cas échéant, du village d'accueil accueillant l'ensemble des partenaires,
- Communication sur tous outils et supports à disposition,
- Mobilisation des agents communaux le jour J,
- Autres (à détailler)
-

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la création de l'Association « SlowUp Alsace de la Route des Vins » et décide d'adhérer aux statuts de ladite Association en tant que membre actif avec voix délibérative. Le projet de statuts de l'association « SlowUp Alsace de la Route des Vins » est joint à la présente délibération ;

DE DECIDER d'acquitter la cotisation annuelle à l'association dont le montant et la date d'échéance sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif ;

DE DIRE que la Commune de Scherwiller sera représentée au sein de cette association par son Maire ou son Représentant.

Le Maire rappelle que cette manifestation a fêté son 5^{ème} anniversaire en 2017 et passe à Scherwiller depuis sa deuxième édition. Aujourd'hui, Alsace Destination Tourisme (ADT) souhaite se désengager progressivement, d'où la création d'une Association locale ayant pour unique objet l'organisation et la gestion de la manifestation.

Des statuts ont été élaborés et sont soumis au Conseil afin de figer le passage dans la Commune et permettre à Scherwiller de rayonner au travers de la manifestation. Il rappelle que plus de 40 000 visiteurs ont participé à l'édition de 2017.

M. Dominique WAEGELL relève que l'Association fonctionnera par des cotisations versées par ses membres. Le Maire souligne que l'idée est de chercher des partenaires privés afin d'assurer le financement pour partie des 90 000,- euros de budget nécessaires pour la reconduction de l'évènement. Par ailleurs, il a également lieu de permettre à l'ADT de poursuivre son soutien notamment en matière de communication.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, s'interroge par rapport à une situation dans laquelle des sponsors ne répondraient en nombre suffisant. Pour le Maire, il appartient aux adhérents de la nouvelle association de se mobiliser en conséquence.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, remarque que toutes les Communes concernées font partie de la future association, mais alors pourquoi également la Communauté de Communes de Sélestat ? Le Maire relève que la question est pertinente et que la Communauté de Communes intervient parce que son territoire est concerné et que la manifestation lui permet de rayonner par évidence. Par contre, il n'en est pas de même pour le côté Haut-Rhinois où la Communauté de Communes de Ribeauvillé n'a pas souhaité intervenir, contrairement à ses Communes membres d'ailleurs.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, est inquiet par rapport à des désengagements futurs de l'un ou l'autre membre. La mode actuellement est à ce désengagement, ceci à l'image de l'Etat ou d'autres Collectivités. Qu'en sera-t-il alors ?

Il souligne que le Syndicat Viticole de Scherwiller participe à cette manifestation pour laquelle il n'est pas convaincu de l'apport pour l'activité économique locale et la viticulture. Il relève qu'à un moment donné, le déplacement du circuit ailleurs sur la Route des Vins avait été envisagé pour renouveler le parcours.

Le Maire indique que si aujourd'hui il y a désengagement de l'ADT, c'est bien pour faire face aux pressions extérieures visant à ce déplacement. Or localement, toutes les associations participantes redemandent à être associées à la manifestation, et ceci avec insistance d'année en année, puisque financièrement elles s'y retrouvent largement. Si l'initiative de la création de l'Association ne devait pas être saisie, le déplacement risquerait de se confirmer et peut-être même en dehors de la Route des Vins. La Commune et les associations locales auront beaucoup à perdre dans cette fuite de l'évènement.

M. SENGLER souligne la difficulté pour la Commune de trouver des signaleurs pour assurer la sécurité de la manifestation alors que les Associations semblent demandeuses et que ces signaleurs en sont issus.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, les Associations y trouvent leur intérêt financier mais l'évènement est également source de grosses dépenses. Des signaleurs sont payés par la Commune puisqu'également agents salariés de celle-ci. Il y a lieu par conséquent, comme dans d'autres Communes, de réduire ces dépenses par le nombre de signaleurs par exemple. Est cité par exemple le poste de la rue du Couvent.

M. Bernard MARTIN, Adjoint, rappelle que lors des deux premières années le Nord de l'Alsace avait déjà formulé le souhait d'accueillir l'évènement.

A Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère, qui souhaite savoir si d'autres Communes pouvaient adhérer à l'Association, le Maire indique que cela est envisageable. Il est également précisé à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, que le terme « SlowUp » est protégé par un organisme suisse et que des droits d'utilisation de celui-ci sont versés chaque année pour un montant de 5.000 euros.

Le Maire indique que cette notion avait été étudiée mais qu'il a été décidé de conserver le nom pour des raisons de visibilité de l'événement. Il ajoute qu'un évènement de ce type pourrait être tenté dans le Ried entre Rhinau et Gerstheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de l'Association « SlowUp Alsace de la Route des Vins » et décide d'adhérer aux statuts de ladite Association en tant que membre actif avec voix délibérative. Le projet de statuts de l'association « SlowUp Alsace de la Route des Vins » est joint à la présente délibération ;

DECIDE d'acquitter la cotisation annuelle à l'association dont le montant et la date d'échéance sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif ;

DIT que la Commune de Scherwiller sera représentée au sein de cette association par son Maire ou son Représentant.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés avec

6 abstentions	Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal Olivier SENGLER, Conseiller Municipal Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, par procuration à Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale
----------------------	---

37.3 FINANCES

A. Budget supplémentaire

1. Etat des subventions modifiées

Rapporteur : M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal après discussion en Commission des Finances et en Municipalité, d'arrêter les états des subventions à verser de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "Jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous-Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention	BS 2017 Aide exceptionnelle
	BP 2017	BP 2017	BP 2017		BP 2017		
ACCA	200.00	300.00	280.00	780.00		780.00	
ACJA	200.00			200.00		200.00	
ADT (Slow-up)			1 100.00	1 100.00		1 100.00	
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00			200.00		200.00	
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfa	1 000.00		1 184.00	2 184.00		2 184.00	
APPE	200.00			200.00		200.00	
Association d'animations de Châtenois-Scherwil	1 100.00			1 100.00		1 100.00	50.00
Aux fils de l'Aubach	200.00			200.00		200.00	
AZUR FM	638.80			638.80		638.80	
BADMINTON	200.00			200.00	4 392.00	4 592.00	
CHAC (Hockey)	153.00			153.00	45.00	198.00	
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	5 575.00			5 575.00		5 575.00	
Elssasser Wanckes	200.00			200.00		200.00	
Emmaüs			2 500.00	2 500.00		2 500.00	
Gamadji	200.00		500.00	700.00		700.00	
Groupe Folklorique Sommerberg	153.00			153.00		153.00	
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00		400.00	600.00		600.00	
KRAV - EKOP DE L'ORTENBOURG	200.00			200.00	870.00	1 070.00	
La Ronde de l'Alumnat	200.00			200.00		200.00	
Les Amis de la Résidence de l'Alumnat	200.00			200.00		200.00	
Les Amis d'Odile	153.00			153.00		153.00	
Les enfants de l'Aubach	200.00			200.00		200.00	
Les Knecke's de l'Aubach	200.00			200.00		200.00	
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00			200.00		200.00	
Les Stumbas de la Scheer	200.00		30.00	230.00		230.00	
Les Trouvères du Ramstein	153.00			153.00		153.00	
MJC	1 000.00	300.00	700.00	2 000.00	6 372.00	8 372.00	
Scherwil'lecteurs	153.00			153.00		153.00	
Sport Loisirs et Convivialité	153.00			153.00		153.00	
UNC	153.00			153.00		153.00	
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40.00			40.00		40.00	
USS	1 000.00	300.00	3 200.00	4 500.00	897.00	5 397.00	
Veilleurs du Ramstein	200.00		1 300.00	1 500.00		1 500.00	
Sinistrés d'IRMA via AMF-Guadeloupe							750.00
	14 824.80	900.00	11 194.00	26 918.80	12 576.00	39 494.80	800.00
TOTAL GENERAL BP 2017	39 494.80					TOTAL BS 2017	800.00

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	<u>Budget Primitif 2017</u>	<u>B.S. 2017</u>
<u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u>	13 460.00	
65736 - CCAS	13 000.00	
65738 - Syndicat du Giessen	460	
<u>65743 PARTICIPATIONS</u>	7 500.00	-780.00
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 500.00	-780.00
Restauration maisons à pans de bois	1 000.00	
Energies renouvelables	1 000.00	

**65744 SUBVENTION SECTEUR
SCOLAIRE** **9 958.00**

Ecole maternelle - coopérative	636
Ecole maternelle - projet éducatif	-
Ecole centre - coopérative	3 120.00
Ecole centre - coopérative - Projet éducatif	-
Ecole centre - classes transplantées	390
Sport scolaire Scherwiller	312
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500
Collège Châtenois - fonctionnement	500
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 500.00
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00
Voyages scolaires	500

65745 EVEIL A L'ART

Don A.NOEL	-
Don E.BARTHEL	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter les états des subventions à verser comme indiqué ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37.3 FINANCES

A. Budget supplémentaire

2. Budget supplémentaire 2017

Rapporteur : M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Le document arrêté se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles **1 417 526,23 €**

Dont virement complémentaire

à la section d'investissement 1 499 112,43 €

(soit dépenses nouvelles : - 81 586,20)

Recettes nouvelles **1 417 526,23 €**

Dont excédent antérieur 1 350 586,23 €

Solde et résultat prévisionnel de fonctionnement 2017 **·/·**

INVESTISSEMENT

	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES	760 914,80	2 361 202,41	3 122 117,21
RECETTES	518 771,14	2 603 346,07 (dont excédent antérieur de 772 428,64)	3 122 117,21
SOLDE	-242 143,66	242 143,66	·/·

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2017 tel que présenté.

Concernant la présentation du budget, M. Olivier SENGLER, Conseiller, relève qu'il n'y a pas lieu d'oublier que l'abandon par les propriétaires des produits du droit de chasse à la Commune devait servir à la rénovation des chemins ruraux, sauf à se retrouver face à un refus lors des prochaines adjudications.

Le Maire estime que la Commune n'a pas à avoir honte des investissements réalisés dans les chemins ruraux depuis 2014.

M. SENGLER est certain que pour ce qui est des dix dernières années le compte n'y est pas. L'intervention sur le Viehweg avait été ajournée à plusieurs reprises et le projet remonte à 2012.

Le Maire répond une nouvelle fois en ajoutant s'exprimer pour ce qui concerne la période débutée en 2014.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que le montant des produits abandonnés s'élèvent à environ 8.500,- euros, ce qui représente déjà le coût du passage du broyeur. Pour M. SENGLER, philosophiquement, il y a bien lieu d'investir les sommes recueillies et non de s'en servir pour de l'entretien. Le dernier chemin réalisé a été validé en petit comité et non en Commission.

M. Bernard MARTIN, Adjoint, précise que l'intervention sur le chemin a été confirmée par le Conseil Municipal.

Pour M. SENGLER, il y a lieu de créer une liste de priorités. Il existe dans le vignoble des ouvrages hydrauliques à préserver ou à réaliser prioritairement par rapport à des interventions sur des enrobés. Le Maire précise que ce travail est à réaliser en Commission.

M. Bernard MARTIN souligne qu'une Commission devait avoir lieu samedi dernier et qu'elle a été ajournée pour des motifs d'inauguration de l'espace multi-jeux. Une nouvelle date sera communiquée très prochainement.

Pour ce qui concerne les projections des résultats 2017, M. HIHN indique que si la Commune conservait un million d'euros en excédent de fonctionnement, le montant en autofinancement de l'école représenterait l'équivalent du volume de réserve constitué en 2014, et ce conformément aux programmations de campagne.

Pour M. Olivier SENGLER, il s'agit d'être très prudent puisque des baisses de dotations étatiques sont encore annoncées ou envisagées.

Pour le Maire, le risque est faible en matière de taxe d'habitation. L'inquiétude se fait pour des projets plus lointains et une incertitude demeure à très court terme quant au niveau d'aide de l'Etat pour le projet scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire 2017 tel que présenté.

37.3 FINANCES

B. Compte de gestion 2017

Budget annexe – Parc d'Activité Artisanales Est - PAA Est

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN

Par délibération en date du 25 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 du budget annexe PAA EST ainsi que la dissolution de ce budget au 31 décembre 2016.

Pour rappel, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 faisaient apparaître :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	66.969,41
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :	69.799,16
Soit un EXCEDENT GLOBAL de :	136.768,57 €

=====

Lors de la même séance, le Conseil Municipal avait décidé de reprendre l'actif, le passif et les résultats, dans les comptes du budget principal de la Commune par une opération non budgétaire.

La trésorerie ayant intégré les excédents dans le budget général, il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion 2017, afin de clôturer définitivement le budget annexe PAA EST.

En conséquence, le document budgétaire est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	66.969,41
Transfert/intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	-66.969,41
Résultat de clôture de l'exercice 2017	./.
INVESTISSEMENT	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	69.799,16
Transfert/intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	-69.799,16
Résultat de clôture de l'exercice 2017	./.
EXCEDENT GLOBAL	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	136.768,57
Transfert/intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	-136.768,57
Résultat de clôture de l'exercice 2017	./.

Il est demandé au Conseil :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2017 tenu par le comptable public ;

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la clôture de ce budget.

Le Maire relève le bilan positif de cette opération, ceci d'un point de vue financier et d'un point de vue des créations d'emploi. Il rappelle au Conseil que la dernière entreprise est en cours d'installation et que l'objectif actuel consiste en l'étude d'une éventuelle extension de ladite zone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 tenu par le comptable public ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la clôture de ce budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37.3 FINANCES

C. Presbytère

Intégration de la valeur des travaux - Inventaire

Rapporteur : M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le Conseil de Fabrique a procédé à la réhabilitation du Presbytère sis 1 rue de l'Eglise. La Commune de Scherwiller, propriétaire du bâtiment, a validé le projet consistant en :

- La mise en accessibilité du bâtiment ;
- La réalisation de deux logements ;
- La réalisation de travaux de réfection de la charpente et la couverture.

Le Conseil Municipal, lors de ses séances en date du 20 janvier 2015 et du 03 novembre 2015, a approuvé la réalisation des travaux, la maîtrise d'ouvrage, la direction des travaux étant assurée par le Conseil de Fabrique.

Il est rappelé que l'estimation du projet s'est élevée à 324 216 € TTC.

La Commune s'est associée au projet par le versement d'une subvention de 50 000 €.

Les travaux étant terminés, il convient d'intégrer dans l'inventaire de la Commune, la valeur des travaux de réhabilitation du Presbytère, soit un montant TTC de 216 060,96 € par une écriture d'ordre comptable du même montant.

Il est rappelé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 2017 afin de pouvoir réaliser les écritures comptables, au programme 1507 - Patrimoine 2015.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal,

DE DECIDER d'intégrer la valeur des travaux de réhabilitation du Presbytère dans l'inventaire de la Commune, par une écriture d'ordre soit :

Dépenses – Chapitre 041 – 21318 – Autres bâtiments publics : 216 060,96 € ;
Recettes – Chapitre 041 – 1021 - Dotation : 216 060, 96 € ;

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette intégration.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, estime qu'une telle opération de délégation de maîtrise d'ouvrage devrait être réalisée plus souvent. En effet, elle a permis de faire travailler des artisans locaux ce que la Commune ne peut faire dans le cadre d'une consultation.

Le Maire précise que le dossier relatif au soutien de la Commune à destination du Conseil de Fabrique a justement été versé dans ce sens, et ce malgré certaines réticences à cette subvention allouée alors.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'intégrer la valeur des travaux de réhabilitation du Presbytère dans l'inventaire de la Commune, par une écriture d'ordre soit :
Dépenses – Chapitre 041 – 21318 – Autres bâtiments publics : 216 060,96 €;
Recettes – Chapitre 041 – 1021 - Dotation : 216 060, 96 €;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette intégration.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37.3 FINANCES

D. Equipement Sportif Couvert

Mandat de maîtrise d'ouvrage confié à CITIVIA (SEMHA) - Quidus

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- La Commune a confié une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMHA de Colmar ;
- La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un groupement de maître d'œuvre représenté par le bureau d'architecture AJEANCE (anciennement Atelier d.Org) de Sélestat.

Le Conseil Municipal,

Vu le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage notifié à la SEMHA en date du 26/04/2012 ;

Vu la délibération du 26 février 2013 arrêtant le budget global de l'opération, hors honoraires SEMHA, en phase APD à 2.765.000,-€ HT (valeur février 2013) ;

Vu la délibération du 02 décembre 2014 décidant de réévaluer l'enveloppe financière de l'opération de 2.765.000,-€ HT à 2.795.000,-€ HT, pour intégrer des dépenses d'opportunité concernant des dépenses ou des travaux de desserte par les réseaux non directement liés à la construction de l'équipement sportif couvert ;

Vu la délibération du 30 juin 2015 décidant de réévaluer l'enveloppe financière de l'opération de 2.795.000,-€ HT à 2.815.000,-€ HT soit une augmentation de 20.000,-€ pour intégrer la modification du système de sécurité en toiture ;

Vu l'avenant de transfert du 22 juin 2017 portant changement de nom de la Sté SEMHA qui est passée sous l'entité CITIVIA ;

Vu les avances de fonds consenties par la Commune à la SEMHA- CITIVA ;

Vu que l'ensemble des travaux est réalisé et que tous les lots ont été réceptionnés ;

Considérant que l'ensemble des lots a fait l'objet de décomptes généraux définitifs ;

Considérant que CITIVIA a fait parvenir le bilan de clôture valant demande de quitus conformément à l'article 15 du CCAP du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage ;

Il est demandé au Conseil :

DE CONSTATER l'achèvement total de la mission de maîtrise d'ouvrage étant précisé :

- Que le chantier est achevé depuis le 27 mai 2015, selon déclaration établie par AJEANCE le 27 janvier 2016 attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Que l'autorisation de l'exploitation de l'Equipement Sportif Couvert Thierry OMEYER est accordée à la Commune depuis le 13 août 2015, après avis de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité ;

D'APPROUVER la reddition définitive des comptes de l'opération ci-après, cette approbation valant pour CITIVIA, constatation de l'achèvement de sa mission sur le plan financier ;

D'AUTORISER le Maire à délivrer le quitus de l'opération à CITIVIA-SEMHA ;

Dépenses	HT	TTC
Réalisées par la SEMHA – CITIVIA pour le compte de la Commune dans le cadre de son mandat	2 693 699,78	3 230 014,41
Honoraires SEMHA-CITIVIA	40 795,81	48 901,68
TOTAL DES DEPENSES	2 734 495,59	3 278 916,09

Recettes	HT	TTC
Participations / avances de fond versées par la Commune	2 706 830,58	3 247 079,77
Honoraires CITIVIA	40 795,81	48 901,68
SOUS / TOTAL	2 747 626,39	3 295 981,45
Produits financiers	443,39	443,39
TOTAL DES RECETTES	2 748 069,78	3 296 424,84

Soit un solde positif de 17 508,75

se décomposant de la manière suivante :

- Solde de trésorerie après versement des avances de fonds 16 906,65
- Produits financiers (intérêts) 443,39
- Remboursement trop payé assurance dommage ouvrage 158,71

DE RECOUVRER

auprès de la CITIVIA :

- La somme de 16 906,65 € correspondant au solde de trésorerie,
- Les produits financiers de 443,39 €
- Le remboursement de l'assurance dommage ouvrage de 158,71€
soit un total de 17 508,75 € ;

D'AUTORISER

le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Il est précisé que la dernière note d'honoraire de CITIVIA d'un montant de 1 006,75 € TTC déjà intégrée dans le bilan sera payée par la Trésorerie, après acceptation du quitus par le Conseil Municipal ;

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget de l'opération était de 2 815 000,- € HT, honoraires SEMHA-CITIVIA venant en sus.

En intégrant les dépenses réalisées directement par la Commune, le montant des travaux de l'Equipement Sportif Couvert Thierry OMEYER s'élève à :

- Dépenses réalisées par SEMHA-CITIVIA	2 693 699,78 HT
- Dépenses réalisées en direct par la Commune (Frais de publications - indemnités de concours - frais de participation jury - mission AMO - branchement assainissement - mise en souterrain réseaux secs...)	80 380,37 HT
	<hr/>
Soit un total de	2 774 080,15 HT
 Honoraires SEMHA-CITIVIA	 40 795,81 HT
	<hr/>
Total opération de construction de l'ESC	2 814 875,96 HT
 soit	 3 374 940,56 TTC *
 Mobilier	 45 057,21 TTC
	<hr/>
soit un total général de	3 419 997, 77 TTC

* NB : Deux taux de TVA ont été appliqués 19,6 % et 20 %

Il est précisé que le plan de financement est de :

• Subvention Conseil Départemental	
- Construction	372 060,-
- Salle d'activité	52 031,16
• Subvention Région	50 000,-
• Communauté de Communes	875 000,-
(un solde de 175 000,- € sera versé après acception du Quitus)	
• Emprunts	370 000,-
(Réalisé en 2015 sur 12 ans)	
• Cessions	509 000,-
131 000,- Rue des Merles	
190 000,- Rue Baron de Faviers Atelier	
188 000,- Maison Forestière	
• Taxe d'aménagement	43 864,64
• FCTVA	548 312,97
• Autofinancement	599 729,-
	<hr/>
Soit un total de	3 419 997,77

Le Maire souligne qu'à quelques 125 euros près, la réalisation de l'équipement est calée sur le budget de l'opération. Une prouesse en soi.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite savoir si une estimation du coût de fonctionnement a été réalisée sachant que divers chiffres avaient été avancés à une époque. M. Jean-Philippe HHHN précise ces frais se sont établis pour l'année civile 2016 à 50 000,- € environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE

l'achèvement total de la mission de maîtrise d'ouvrage étant précisé :

- Que le chantier est achevé depuis le 27 mai 2015, selon déclaration établie par AJEANCE le 27 janvier 2016 attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Que l'autorisation de l'exploitation de l'Equipement Sportif Couvert Thierry OMEYER est accordée à la Commune depuis le 13 août 2015, après avis de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité ;

APPROUVE

la reddition définitive des comptes de l'opération ci-après, cette approbation valant pour CITIVIA, constatation de l'achèvement de sa mission sur le plan financier ;

AUTORISE

le Maire à délivrer le quitus de l'opération à CITIVIA-SEMHA ;

Dépenses	HT	TTC
Réalisées par la SEMHA – CITIVIA pour le compte de la Commune dans le cadre de son mandat	2 693 699,78	3 230 014,41
Honoraires SEMHA-CITIVIA	40 795,81	48 901,68
TOTAL DES DEPENSES	2 734 495,59	3 278 916,09

Recettes	HT	TTC
Participations / avances de fond versées par la Commune	2 706 830,58	3 247 079,77
Honoraires CITIVIA	40 795,81	48 901,68
SOUS / TOTAL	2 747 626,39	3 295 981,45
Produits financiers	443,39	443,39
TOTAL DES RECETTES	2 748 069,78	3 296 424,84

Soit un solde positif de **17 508,75**

se décomposant de la manière suivante :

- Solde de trésorerie après versement des avances de fonds	16 906,65
- Produits financiers (intérêts)	443,39
- Remboursement trop payé assurance dommage ouvrage	158,71

RECOUVRE auprès de la CITIVIA :

- La somme de 16 906,65 € correspondant au solde de trésorerie,
- Les produits financiers de 443,39 €
- Le remboursement de l'assurance dommage ouvrage de 158,71€
soit un total de 17 508,75 € ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Il est précisé que la dernière note d'honoraire de CITIVIA d'un montant de 1 006,75 € TTC déjà intégrée dans le bilan sera payée par la Trésorerie, après acceptation du quitus par le Conseil Municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37.4 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 27 octobre 2017 relative à une consultation pour la mission « Contrôle technique » dans le cadre du projet de construction d'une école élémentaire.

Décision municipale en date du 27 octobre 2017 relative à une consultation pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre du projet de construction d'une école élémentaire.

Décision municipale en date du 16 novembre 2017 relative à l'attribution de la consultation relative à l'attribution de produits d'hygiène et d'entretien. Les fournitures des produits d'hygiène et d'entretien pour l'année 2017 seront confiées à l'entreprise TOUSSAINT, 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, pour un montant de 3 322.63-€ HT soit 3 987.16-€ TTC.

Décision municipale en date du 17 novembre 2017 relative à une mission en urbanisme pour la mise à jour des Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La proposition de l'ATIP - 53 rue de Sélestat - 67210 OBERNAI pour un coût de 900.00 € HT est acceptée.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 09 novembre 2017 relative à la location de la Maison des Associations à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
09/12/2017	Mme Sandrine HAAS	Anniversaire	60€

Décision municipale en date du 09 novembre 2017 relative à la location du Club House aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
16 décembre 2017	Mme Simone SAVA	Fête familiale	100€
30 décembre 2017	M. Eric FEHLMANN	Fête familiale	100€
31 décembre 2017	M. Wilfrid HESSOU	Fête familiale	100€

Décision municipale en date du 15 novembre 2017 relative à la location de la salle polyvalente aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
02/12/2017	Amicale des Sapeurs-Pompiers	Fête de la Sainte Barbe	à titre gratuit
16/12/2017	Association d'animation Châtenois Scherwiller et Gerris	Assemblée Générale	à titre gratuit
23/12/2017	USS commission jeunes	Fête de Noël	à titre gratuit
31/12/2017	Les Knecke's de l'Aubach	Soirée privée	à titre gratuit

(8)

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Décision municipale en date du 24 novembre 2017 relative à l'obtention ou au renouvellement d'une concession dans le cimetière communal. Il est accordé au cimetière communal de Scherwiller les concessions :

Numéro	Concessionnaire	Type	Durée	Prix
1091	Joseph SCHUELLER	Renouvellement Tombe	30 ans	250 €
1092	Christophe BERTSCH	Renouvellement Tombe	15 ans	150 €
1093	Lucie FREY	Renouvellement Tombe	30 ans	250 €
1094	Lionel LAUSECKER	Attribution Tombe	30 ans	250 €

Décision municipale en date du 27 novembre 2017 relative à l'obtention ou au renouvellement d'une concession dans le cimetière communal. Il est accordé au cimetière communal de Scherwiller les concessions :

Numéro	Concessionnaire	Type	Durée	Prix
1095	Lucienne DIETRICH	Attribution Tombe	30 ans	250 €
1096	Marie-Rose GUTMANN	Attribution Tombe	30 ans	250 €
1097	Michel BRENNION	Renouvellement Tombe	30 ans	400 €
1098	Edmond CARL	Attribution Tombe	30 ans	250 €
1099	Abdelkader BADJI	Renouvellement Tombe	30 ans	250 €
1100	Jean SCHWEY	Renouvellement Tombe	30 ans	250 €
1101	Louis MEYER	Renouvellement Tombe	30 ans	250 €
1102	Lucienne BOHN	Renouvellement Tombe	30 ans	250 €

15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que huit déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par, Maître Philippe WALTER (33), SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU (34) et Maître Isabelle GENY (35) et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
32	7B route d'Ebersheim	Section C n°762/675 et 765/675	201 m ² 281 m ²	Bâti	UB	
33	Rue de l'Ortenbourg	Section 27 n°148 et 149(A)	525 m ² 898 m ²	Bâti	UB UBj	
34	12 rue des Chevaliers	Section 3 n°92	428 m ²	Bâti	UA	
35	100B rue de l'Ortenbourg	Section 6 n°111/86, 108/86, 109/86 et (1)/86	1170 m ² 129 m ² 131 m ² 93 m ²	Bâti	UB UBj	

(24)

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Décision municipale en date du 6 novembre 2017 relative au renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action. Le montant de l'adhésion pour la Commune de SCHERWILLER s'élève à 160 euros pour l'année 2017.

37.5 COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- RN 59 :

Le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Mme BORNE, Ministre chargée des Transports, sur le problème de la sécurité de la RN59 et la programmation des travaux. Il reprend l'essentiel inscrit dans la dernière phrase du texte qui précise les termes suivants :

« La déclaration d'utilité publique de l'opération a été prorogée le 18 septembre 2017 et les travaux débuteront mi 2018, dans l'objectif de mettre en service la déviation en 2020 ».

Ce courrier a été transmis par M. Antoine HERTH, Député, qui est intervenu en juillet dernier auprès de Mme le Ministre.

- Pressoir :

Le Maire informe le Conseil qu'outre l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, il a été destinataire de l'avis du Conseil Départemental pour une implantation souhaitée du pressoir sur le giratoire récemment dénommé Carrefour de la 103^{ème} Division d'Infanterie US « CACTUS DIVISION ». Le Conseil à l'unanimité réitère son accord pour une implantation sur le giratoire présenté.

Le Maire adresse ses remerciements chaleureux à Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère, pour son fort investissement dans l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre dernier et la félicite, sous les vifs applaudissements de l'Assemblée, pour son engagement dans la réussite de cette journée exceptionnelle et qui marquera sans nul doute l'histoire de Scherwiller et de ses 3 nouveaux Citoyens d'Honneur.

- Projet « école » :

Le dossier est actuellement en phase APS. Le COPIL travaille ardemment pour que l'objectif d'une présentation en séance du 30 janvier prochain puisse s'organiser. Cette date correspond à l'échéance fixée pour un dépôt de demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Se pose encore la question de l'accès définitif à l'école. Le COPIL a retenu deux solutions finales qui sont présentement soumises au Conseil.

- Accès en sens unique par le passage entre le périscolaire et l'EHPAD, accès au parking, dépose-minute et sortie vers la rue du Giessen par une ouverture nouvelle à créer.

- Accès et sortie nouveaux directs depuis la rue du Giessen en forme de fer à cheval, soit 2 nouvelles ouvertures à créer.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller, demandant pourquoi un accès par la rue des Roses n'était pas envisagé, le Maire ainsi que M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, indiquent que la configuration des lieux et des espaces disponibles sont insuffisants pour y créer une sortie sécurisée. M. SENGLER relève que pour les deux chantiers de l'Alumnat – Périscolaire et EHPAD – les accès, y compris pour les camions, avaient été organisés par le côté Sud. M. SCHEIBLING précise que le cisaillement de la circulation et la configuration de ce carrefour en fourche présente déjà une situation de danger.

M. Olivier SENGLER indique annoncer une « foire » à venir en terme de circulation.

Au Maire de lui rappeler que la situation serait forcément améliorée par rapport à l'existant de la rue de l'Ecole. M. SCHEIBLING précise qu'outre la circulation voiture l'accès « vélos » pourrait s'effectuer au

droit d'un plateau hors projet depuis la rue du Giessen. Cela offusque M. SENGLER qui rappelle la difficulté pour les tracteurs vigneron lors du franchissement de ces équipements.

Pour Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, il y a lieu de relativiser. Il n'y a sur l'année que 144 jours de classe...

M. SENGLER souhaite mettre en garde le groupe de travail par rapport au dimensionnement des accès. Il rappelle les premiers exercices pompiers qui ont eu lieu à la maternelle. Pour M. SCHEIBLING, il est important de gérer et sécuriser la rue du Giessen qui fait l'objet de 4 000 passages/véhicules par jour. M. SENGLER souligne que pour l'école « y en aura 100 en 10 mn ».

Le Maire demande à chaque membre du Conseil de se positionner clairement à l'issue des échanges qui viennent de se tenir quant aux deux propositions précédemment formulées :

- Accès avec passage entre le périscolaire et l'EHPAD

- Mme Gwenaëlle RUHLMANN, M. Jean-Philippe HIHN, Mme Viviane RICHARDOT, M. Gérald DILLENSEGER, Mme Estelle SCHUHLER, Mme Karine VOGELEISEN, M. Bruno GLOCK, M. Dominique WAEGELL, M. Philippe SCHEIBLING, M. Guy ENGEL, Mme Alexandra FRECH par procuration à M. Guy ENGEL

- Entrée et sortie directe par la rue du Giessen

- M. Yves SCHNELL, M. Bernard MARTIN, Mme Régine DIETRICH, M. Serge MATHIS, M. Olivier SOHLER, Mme Christelle HIRSCHMANN par procuration à M. Olivier SOHLER, Mme Gabrielle DONNARD

- Sans prise de position

Mme Carine SCHUTZ, M. Claude BRUNSCHWILLER, M. Olivier SENGLER, M. Philippe SIMLER par procuration à Mme Carine SCHUTZ, Mme Laurence PALMER.

M. Bernard MARTIN, Adjoint :

- Des branches de sapins sont mises à la disposition des habitants de Scherwiller aux ateliers municipaux durant la semaine. A y récupérer sur place le matin entre 8 heures et 9 heures.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- Adresse ses remerciements aux bénévoles qui ont assuré la collecte pour la Banque Alimentaire et qui ont permis la réussite de l'opération.

- Fête des Anciens :

182 personnes invitées seront présentes lors de la manifestation qui sera organisée par le CCAS le samedi 9 décembre prochain. Avec les bénévoles, ce seront quelques 200 repas qui seront servis et une soixantaine de colis qui seront confectionnés pour les personnes âgés, malades, alitées...

- A l'instar des années passées, les Compagnons d'Emmaüs organiseront une manifestation avant Noël et à l'attention des enfants de la Commune – Reste à définir la date.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

- La météo étant propice, l'entreprise en charge du marché d'aménagement paysager de Kientzville a procédé ce jour à la plantation d'une quinzaine d'arbres (poiriers à fleurs). Il précise que des bulbes ont été plantés courant Novembre mais uniquement sur les deux places concernées, dont la place Kientz.

Le marché pourra donc être soldé sans attendre la plantation des bulbes sur les autres espaces engazonnés.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller, souhaitant savoir si pour la route des Romains, il s'agit de la même entreprise intervenante, M. SCHEIBLING répond par l'affirmative.

M. SENGLER considère qu'il n'y a pas lieu de solder le marché, l'engazonnement réalisé étant entièrement à reprendre. M. SCHEIBLING indique que les Maires de Châtenois et de Scherwiller ont d'ores et déjà exprimé leur réserves et que l'entreprise en a été informée.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

- Le Maire félicite Mme RUHLMANN, Adjointe, pour l'inauguration de l'espace multijeux organisée par les enfants du Conseil Municipal des Enfants.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, relève que des dépôts d'ordures et déchets divers dans les vignes proches ont été multipliés par dix depuis la mise en service de l'équipement. Mme RUHLMANN précise que les enfants ont mis l'accent sur le respect de l'environnement proche dans leurs discours d'inauguration.

Mme Vivianne RICHARDOT, Adjointe au Maire

- Rappelle le concert du 17 décembre prochain à 17 heures organisé à l'église dans le cadre des Noëlies. Un appel est lancé aux bénévoles pour assurer le transfert de résidents depuis l'Ehpad.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué :

- Souhaite relever le nombre de bâtiments propriété de la Commune actuellement vides (Maison des sœurs, ...). Il souhaite que soit évalué le coût à charge de la Commune et que le Conseil se pose la question de leur conservation, ou non.

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, rejoint M. Bruno GLOCK et indique que rue de l'Ortenbourg par exemple, il existe deux maisons non entretenues et dans un état déplorable. Le Conseil devrait contraindre les propriétaires à réhabiliter ou revendre.

Concernant la réhabilitation, M. SENGLER rappelle l'importance du rôle de l'ABF dans l'abandon de certains projets par l'imposition de contraintes avec un aspect financier lourd.

Le Maire de son côté souligne une réhabilitation très courageuse actuellement en cours dans cette même rue.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe, précise que l'Architecte des Bâtiments de France du Haut-Rhin applique des positions bien plus souples et que cette ligne de conduite devrait être appliquée sur tout le territoire alsacien.

Le Maire indique que le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France est respectable et que l'attrait de nos communes ne seraient sans aucun doute pas ce qu'il est sans sa présence et son expertise.

37.6 VŒUX - DIVERS

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal

- Fait part au Conseil des dernières décisions prises par le SMICTOM. Il informe en outre le Conseil du maintien des tarifs existants pour 2018. Par contre, des changements sont annoncés à compter du 1^{er} janvier 2018 pour ce qui concerne l'accès aux déchetteries. Cet accès sera limité à 24 passages par an à titre gratuit. Au-delà, la facturation se fera à hauteur de 5,- par passage. Le contrôle pourra se faire au travers des badges actuels.

Dans le cadre du projet SMICTOM 2020 des zones test de traitement des biodéchets en apport volontaire seront mises en place. L'opération débutera en juin 2018. Diverses Communes se sont portées candidates, dont Scherwiller lors de la journée des élus.

M. WAEGELL indique que le contenu moyen annuel de nos poubelles grises a été estimé à 175 kg. Après analyse du contenu, il s'avère que :

- 24 kg de ces déchets sont évitables
- 21 kg de ces déchets sont recyclables
- 72 kg de ces déchets sont compostables

Les 38 kg par an et par habitant restants seraient à prendre en charge avec un éventail de possibilités nouvelles à explorer. Aujourd'hui une « bonne » collectivité tourne en dessous de 100 kg/an/habitant. Il reste donc du travail à faire.

Concernant la fréquentation des déchetteries, 10% des usagers y accèdent souvent, dont une part en entreprise déguisée.

- Concernant le CSDND de Châtenois, une fermeture est attendue en 2022 pour cause de saturation des casiers. Tout le travail fait aujourd'hui dans cette prévision permettra de réduire les frais de traitement des déchets. Mme Régine DIETRICH, Adjointe, informe le Conseil qu'une solution pour générer moins de déchets est la réparation. Aussi un Repair' Café se tiendra le 16 juin prochain à la salle Alphonse HAAG.

- M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, informe le Conseil qu'une instruction est en cours par l'ONEMA concernant le SMICTOM suite à une petite pollution constatée en été. M. WAEGELL confirme les dires de M. BRUNSCHWILLER et précise que du liquide a été rejeté de manière accidentelle et qu'une enquête interne est d'ailleurs en cours.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal

- Présente au Conseil l'ADEAP – Association de Défense de l'Environnement et de la Qualité de l'Air de la Population Châtenois-Scherwiller, dont il fait partie depuis peu.

Cette Association créée en septembre 2016 est une Association Citoyenne qui s'est fixée trois objectifs :

- l'arrêt des rejets de lixiviats dans le réseau d'assainissement
- la fermeture du CSDND de Châtenois en 2020
- une information et implication de la population dans les décisions prises par le SMICTOM.

Depuis la récente Assemblée Générale, M. DILLENSEGER a intégré le Conseil d'Administration avec pour objectif de s'impliquer davantage encore dans les problématiques liées à des questions environnementales.

Il rappelle aux élus que la création du site de stockage du Heidenbuhl date de 1967.

Aujourd'hui 20 millions de tonnes de déchets y sont enfouies et ceci se poursuivra à priori jusqu'en 2022. La bonne nouvelle est que le SMICTOM prévoit pour 2020 l'arrêt des andins pour le traitement du compost issu des ordures ménagères ainsi que l'implantation d'une station météo au Val de Villé. Le souhait de l'Association est de rendre accessibles les relevés par publication, ce à quoi certaines Communes dont Châtenois se sont d'ores et déjà engagées.

Concernant la RN59, il indique que sur les 23000 véhicules/jour enregistrés, 2 900 sont des poids-lourds.

Le Val de Villé est donc un lieu stratégique pour les relevés concernant la qualité de l'air. M. Dominique WAEGELL, Conseiller, précise qu'il s'agit bien des déchets issus des ordures ménagères et non des déchets verts concernant l'arrêt du compost.

Ces déchets verts ne sont d'ailleurs pas acceptés pour traitement par le méthaniseur voisin du SMICTOM. Les deux structures ne sont pas concurrentes.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, intervient concernant le Heidenbuhl. Il craint de se retrouver dans la situation où comme pour la décharge située dans le Val de Villé, il y a lieu d'intervenir pour mettre en place un nouveau filtre et une nouvelle couverture pour éviter une pollution des sols et de la nappe. M. WAEGELL indique que pour le Heidenbuhl les sols sont naturellement imperméables et jouent leur rôle de filtres d'où le choix historique du site. Dans les 200 ans à venir, le filtrage devrait encore se faire. Pour ce qui est des anciens casiers, le jus est toujours récupéré même si les analyses montrent que ces eaux sont peu chargées. Pour ce qui est des nouveaux casiers, une couverture étanche est et sera mise en place pour éviter au maximum les infiltrations d'eau.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, s'interroge par rapport à l'incidence financière d'une intervention comme celle qui a eu lieu à Neubois. La décharge a été recouverte et terrassée. Qu'en est-il du Heidenbuhl si une fois fermé une réétanchéification devait être opérée ? Des recours devraient pouvoir se faire.

M. Dominique WAEGELL confirme que ces recours pourront se faire par le SMICTOM à charge évidemment d'engagement financier pour ce dernier. Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, il est bon de savoir que la filtration se fait au Heidenbuhl et que le recueil des jus se fait et au bon endroit

Pour Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, reste le problème des odeurs.

Sortie de Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal :

- Fait état du courrier en réponse du Préfet à sa saisine par le Comité de Gestion du Bassin au sujet des prélèvements d'eau effectués à Thanvillé par un producteur de fraises – Affaire relatée lors de la séance du Conseil Municipal du mois de novembre dernier. Le Préfet dit mettre en place des contrôles, or les moyens du service ne le permettent pas. D'autres solutions seraient envisageables. Un puits plutôt qu'un

pompage dans la rivière serait mieux approprié. Par ailleurs, la demande validée par ce producteur est une porte ouverte à d'autres demandes.

M. BRUNSCHWILLER précise que dans les années à venir, avec des étés de plus en plus secs, l'eau deviendra de plus en plus rare. Donc délivrer ce type d'autorisation est critiquable parce que l'Aubach en aval en subira les conséquences. Il rappelle par ailleurs que les surfaces exploitées ont été bien étendues cet été et que la situation n'ira donc pas en s'améliorant pour 2018 et au-delà.

Une réunion de la Fédération est prévue prochainement pour une prise de position sur le sujet.

Le Maire remercie M. BRUNSCHWILLER pour un futur retour et rappelle ce qu'il a déjà indiqué lors de la séance précédente qu'il est prêt à s'associer à la demande.

M. BRUNSCHWILLER rappelle encore que le Giessen perd 50 % d'eau entre Thanvillé et Scherwiller.

Entrée de Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe

Avant de clore la séance, le Maire informe le Conseil de la parution récente d'un ouvrage sur l'Histoire de Kientzville sous la plume de M. Mathieu DANNER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 par le Maire qui souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres du Conseil.

Rendez-vous est donné le 05 janvier prochain pour la cérémonie des vœux.

Karine VOGELISEN
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire

